L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN. 16 JUIN 1891. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Buthor & Bonnet, Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI, 16 JUIN 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Cie.—A leur salle d'encan No. 86 rue du Canal : Un assortiment complet de Selles et Sellets.

Par P. Ad. Fortier, Constable, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de cette ville.

Les levées et la Crevasse Ames.

Nous voici enfin débarrassés des inquiétudes et des dangers provoqués par les crevasses Ames et White, sans compter les autres petites brèches qui se sont produites, çà et là, et qu'on a eu l'habileté de combler, à temps, pour les empêcher de s'élargir. On nous signale bien une hausse, du côté de Cairo; mais il n'y a rien de très grave à en redouter. C'est bien à la fin des désastres, au moins pour cette année, que nous assistons. Une foule de plus, ces désastres ont été grands, moindres que l'an dernier, cependant. C'est déjà quelque chose, mais nous ne pouvons empêcher que le mal n'ait été fait, il faut en prendre notre parti. Ne perdons donc pas notre temps à récriminer sur le passé, et songeons à assurer l'avenir, à prévenir le retour des catastrophes dont nous venons d'être les témoins.

Que va-ton faire? va-t-on même faire quelque chose? et se bornera-t-on à attendre, les bras croisés, qu'un nouveau malheur nous arrive, pour se mettre à l'œuvre? Ceux qui ne voient dans les inondations, comme celle qui vient de cesser, que la destruction des récoltes de quarante ou cinquante gros planteurs, qu'une perte d'un million de dollars pour nos campagnes, se trompent grossièrement. Il y a eu interruption, pendant à peu près trois mois, du service de lignes ferrées qui font un trafic considérable; et cette interruption a jeté plus de désarroi qu'on ne le pense dans les transports des produits du pays; elle a particulièrement nuit au commerce de la Nouvelle-Orléans, qui a été longtemps privé de ses voies de communication avec nos campagnes.

Si l'on se donnait la peine de calculer, on verrait que les pertes sont, en réalité, doubles et triples de celles que l'on accuse. Elles valent, assurément, qu'on se donne la peine de les empêcher de se renouveler, dans l'avenir.

Le problème est complexe. Il y a la question des levées en elles-mêmes; il y a celle des dalles à ris.

On se rappelle la pression exercée, l'an dernier, sur notre législature, pour l'engager à interdire les dalles, soit en bois, soit en fer. Le gouvernement général est même intervenu, menaçant de se décharger de toute responsabilité dans le maintien des levées, si l'on ne supprimait, immédiatement et complètement, des conditions qui sont une cause permanente de danger pour le district du Nord.

La législature a passé outre, et pris un moyen terme. Cédant aux réclamations d'un grand nombre de propriétaires riverains, elle a laissé subsister les dalles, à condition qu'elles seraient, désormais, de fer, et rejetées aux inspections nombreuses et fréquentes des ingénieurs de l'Etat et de l'Union.

Nous sommes obligés de convenir que cette politique de demi-mesures n'a pas eu de très heureux résultats; la crevasse Ames en est la preuve. Il y a donc, là, quelque chose à faire. Se verra-t-on forcé de supprimer complètement les dalles, de quelque nature qu'elles soient? nous le craignons fort. Il ne suffit pas de dire que le malheur qui est arrivé procequ'en face de la Nouvelle-Orléans, est dû à une cause exceptionnelle; qu'il est la conséquence d'une œuvre mal dirigée, mal étudiée. L'accident qui a eu lieu, à la hauteur de Gretna, peut se reproduire partout ailleurs, et l'on apporte, souvent, trop peu de conscience dans les entreprises de travaux publics, pour que l'autorité ne songe pas à mettre un terme à un si dangereux état de choses.

Mais la crevasse White, de cette année, et plusieurs autres, de l'an dernier, avaient une cause d'une nature toute différente. Ce sont bien les levées elles-mêmes—des levées sur la solidité desquelles on avait le droit de compter—qui ont cédé à la pression des eaux; elles ont été la conséquence du régime général auquel elles sont soumises le cours du fleuve. C'est donc à ce régime qu'il faut apporter des modifications, des améliorations; autrement, les mêmes causes subsistant, les mêmes effets se reproduiront.

Il a été fait, dans la construction des levées, des progrès incontestables; on leur a donné plus d'épaisseur, plus de hauteur; on les a couvertes de revêtements; en certains endroits, on a établi des brise-lames qui amoindrissent les chocs que sont condamnées à subir les rives; mais cela ne prouve nullement que les catastrophes de cette année nous renouvelleront pas, l'an prochain.

C'est sur le système lui-même que les ingénieurs doivent porter leur attention et leurs études. Il faut, à tout prix, prévenir de tout danger, à l'avenir, l'immense bassin qui se forme, à partir de l'embouchure de la Rivière Rouge jusqu'aux Jetées Eads, lesquelles, on le sait aujourd'hui, refoulent, vers l'intérieur les eaux qui se précipitent violemment vers le golfe. Doit-on revenir au système des débouchés, avec ou sans écluses? ou doit-on se borner à donner plus de force et de hauteur aux levées? C'est là le problème qu'ont à résoudre les spécialistes. Mais qu'ils se mettent à l'œuvre, une bonne fois, et qu'ils en finissent avec un régime aussi désastreux, aussi funeste à la prospérité de la basse vallée du Mississipi, en général, et de la Nouvelle Orléans, en particulier.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 1er juin 1891.

SOMMAIRE.

I.—La reconstruction de la France en 1800.—L'Église, dernière partie, par M. H. Taine, de l'Académie Française.
II.—Sarrasine, deuxième partie, par M. Henry Eubanel.
III.—La tradition du latin en France, par M. Michel Bréal de l'Institut de France.
IV.—Huit jours dans l'île de Haïti, par M. P. Du Bois.
V.—Une jeune élite du XVIIIe siècle, d'après une correspondance inédite, par M. Philippe Godet.
VI.—La réalité dans l'admiration d'art en Europe, par M. Edmond Pottier.
VII.—Les Salons de 1891.—I.—La peinture au Salon des Champs-Élysées, par M. George Lafenestre.
VIII.—Un explorateur allemand en Afrique.—Le docteur Carl Peters, par M. G. Valbert.
IX.—Revue littéraire.—Le Roman de l'Avenir, par M. F. Brunetière.
X.—Revue dramatique.—"Théâtre Français, "Gismonda", par M. Camille Bellaigue.
XI.—Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire.
XII.—Le Mouvement financier de la quinzaine.
XIII.—Bulletin Bibliographique.

Se trouve en vente cet exemplaire une affiche de porte, il est de bon goût de se servir de la Teinture de Buchingham pour les Barbes.

LOUISIANE.

Le Super Bowl and Farm Journal, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 13 juin :

Après une sécheresse de 60 à 90 jours, suivant les différentes localités, nous avons eu, enfin, cette semaine, d'abondantes ondées dans de nombreuses portions de l'Etat, et tout nous porte à croire que la pluie sera bientôt générale.

Depuis le commencement de ces pluies, la plus grande activité règne sur presque toutes les habitations. Le maïs qui a tant souffert, est labouré avec soin; on sème du pois entre les sillons. On en sème aussi beaucoup, à la volée, plus même qu'à l'ordinaire, car on est à peu près certain que la récolte de maïs sera très mauvre. L'herbe des paturages qui était très rare, pousse maintenant vigoureusement et l'on commence à faire la première fenaison.

Les cannes, qui ne donnaient pas signe de vie, depuis un mois, lèvent rapidement et demandent des soins constants. Aussitôt qu'elles seront assez hautes, on les sarclera. Le mois de juin sera le plus actif de l'année, à moins que des pluies excessives ne forcent à interrompre les travaux.

Il est fort heureux que les pluies soient enfin survenues; deux semaines de sécheresse de plus, et la canne était réduite au même état que le maïs.

Pourtant, nous pouvons encore compter sur une bonne récolte moyenne, attendu que le pied est en meilleur condition qu'à l'ordinaire. La chaleur actuelle et les pluies permettront à la plante de regagner vite le terrain perdu.

Les planteurs riziers sont aussi très affairés; ils n'ont qu'une crainte, c'est que le fleuve ne baisse tellement vite qu'ils soient obligés de recourir à leurs pompes. La récolte est du reste abondante et très étendue.

Le Col. Rivers, l'habile propriétaire de l'hôtel St-Charles, est un partisan enthousiaste de l'industrie sucrière. Il a acheté, dernièrement, l'habitation Oxford, et il compte, faire, régulièrement, de 4,000,000 à 5,000,000 de livres de sucre, chaque saison. L'an dernier il a produit 3,000,009 de livres et, cette année, il en cultive 1000 acres. Oxford appartenait auparavant à MM. Duncan et Pringle, et était loué par M. Walter O'Neal, qui y faisait du ris. Le Colonel n'entrera réellement en possession, que le 1er janvier prochain. M. O'Neal lui a dit qu'il ne mettrait aucun obstacle aux améliorations projetées. M. Rivers commencera donc à opérer, dans le mois d'août, afin de faire une récolte, l'an prochain. Le Bayou Teche divise sa propriété en deux parties, comme celle d'Oaklawn. Ces deux propriétés étant contiguës, elles formeront, d'un bout à l'autre, une étendue d'environ 4 milles. La terre que possède maintenant le col. Rivers comprend quatre habitations et contient 8,000 acres, dont 3,010 sont en culture.

Oxford contient une sucrerie en briques assez médiocre; M. Rivers compte ne se servir, pour le moment, que de la sucrerie Oaklawn, qui est munie des appareils les plus perfectionnés. On peut y travailler toutes les cannes que l'on est en état d'y cultiver.

Par suite de la sécheresse qui s'est tant prolongée, les planteurs, comme ils font d'ordinaire, en pareille occasion, ont retardé leurs commandes pour machines à sucrerie. Sans doute ils montrent de la prudence, en agissant ainsi, surtout s'ils ont lieu de douter d'un bon résultat pour leurs récoltes. D'un autre côté, cependant, ils courent des risques, quelquefois, assez graves. Quand nos fonderies sont trop chargées de commandes, il arrive souvent que les machines ne sont pas prêtes à temps. Cela occasionne des tracas, des retards, quelquefois de lourdes pertes. Nous savons que nos fonderies de la Nouvelle-Orléans, se sont agrandies, qu'elles peuvent fabriquer plus abondamment et plus rapidement. Le danger qui existait, auparavant, a donc diminué. La récolte sera peut-être en retard, cette année; il n'en est pas moins vrai qu'il faut faire venir et réparer les machines, le plus tôt possible, pour n'être pas surpris et ne pas s'exposer à des retards rageux.

—M. Ben. P. Bourgeois, qui dirige l'habitation Elm Hall, a une récolte, dont il est fier. S'il pleut bientôt, on fera, sur Elm Hall, mieux que jamais.

—M. J. B. Watkins, le président de la "Calcasieu Sugar Co." voulant faire les essais dans le nouvel établissement, avec des machines importées, avant demandé à Washington, si les machines importées dans ce but, étaient soumises aux droits de douane, si elles n'avaient pas l'entrée en franchise. Le sous-secrétaire du Trésor lui a répondu que, en l'absence de tout texte de loi, il se voyait forcé de soumettre ces machines au tarif. Nous ne savons si la Compagnie persistera dans ses desseins.

—Claus Spreckles a résolu de doubler la capacité de sa raffinerie, à Philadelphie.

—Une circulaire, signée de MM. Warmoth, Levert, L. Dodchaux, Aug. Moret, Forsyth, J. Burguières, Leman frères, J. From, J. N. Pharr, Shattuck et Hoffman, a été adressée à tous les planteurs sucriers de la Louisiane. Il s'agit d'établir, à la Nile-Orléans, une grande raffinerie, portant le titre de "Louisiana Planter's Sugar Refinery Co." Les trois quarts des actions appartiendraient à des Louisianais directement intéressés dans l'industrie louisianaise. Le but de l'entreprise est de créer une concurrence actuellement nécessaire dans l'intérêt de la production sucrière dans l'Etat. On en a vu la preuve, cette année, sur le marché de la Nouvelle-Orléans. Si Harrison, Frazier et Claus Spreckles n'avaient pas établi une concurrence contre le "Sugar Trust," le sucre se serait vendu presqu'à vil prix. Il faut que cette concurrence soit sous le contrôle des sucriers louisianais. Si l'on parvient à combiner les efforts et les capitaux de l'Etat dans cette affaire, on peut exercer une influence sur la législation relative à l'industrie sucrière, et lutter contre le monopole. Ce sont là deux facteurs qui assureront la prospérité de cette industrie.

La circulaire demande l'adhésion des planteurs à l'entreprise et une réponse prompte. Toute communication doit être adressée à M. L. W. Brown, bâtisse Morris, Nouvelle-Orléans.

Demandez la Salsepareille d'Ayer et ne vous laissez pas persuader d'en prendre une autre. Vendue par tous les droguistes.

Un fait assez étrange, mais dû au hasard seul pourra fournir l'explication, s'est passé l'avant-dernière nuit, rue Cambronne.

Au moment où deux gardiens de la paix, en tournée de service, remontaient cette rue, vers deux heures, ils virent venir dans leur direction un chien, genre caniche, que poursuivaient deux individus.

Aperçevant les agents, ceux qui en voulaient au pauvre toutou et qui venaient de lui lancer un bâton dans les jambes, rebroussèrent chemin et s'enfuirent à toutes jambes. En les voyant disparaître, l'intelligent animal s'arrêta court près des gardiens de la paix auxquels il semblait demander protection. S'élevant sur ses pattes de derrière jusqu'à la ceinture de l'un des agents, il lui tendit un porte-monnaie de cuir rouge assez volumineux qu'il tenait dans ses gueule. Dans ce porte-monnaie était renfermée une somme de cent-vingt francs en or.

La question du port de la barbe par les garçons de café et de restaurant devient universelle.

Paris n'est plus seul en cause. Bruxelles se fâche aussi.

Les garçons de café et de restaurant de la capitale brabançonne font meeting sur meeting et menacent les patrons de se mettre en grève s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

—En nous mettant en grève comme les mineurs, disait un garçon de café brabançon, nous sommes logiques, puisque nous trouvons que sans barbe nous avons mauvaise mine.

Une rédaction de Tampin :

C'est un fâcheux métier que celui de pédagogue; mais il y a des compensations. En cognant sur jeunes oiselons, il trouve parfois des cœurs de sensibles.

La caisse de retraites pour les ouvriers français.

M. Constans doit saisir la Chambre dans les premiers jours de la semaine prochaine d'un projet de loi relatif à la création d'une caisse de retraites pour les ouvriers.

Cette caisse fonctionnera à l'aide :

1. De prélèvements que les ouvriers consentiront volontairement sur leurs salaires: 2. d'une subvention que s'imposera l'Etat; 3. d'une subvention obligatoirement imposée aux patrons.

Le versement quotidien que l'ouvrier sera admis à faire sera de cinq centimes au minimum et de dix centimes au maximum. Tout ouvrier est présumé faire le versement minimum, à moins de déclaration contraire à la mairie.

L'âge initial fixé par le projet est vingt-cinq ans.

Lorsque de vingt-cinq à cinquante ans, c'est-à-dire pendant une période de trente années, l'ouvrier aura effectué un versement régulier, le patron sera tenu de faire, au profit de cet ouvrier, un versement égal au sien. De son côté, l'Etat versera une subvention représentant les deux tiers des versements effectués par l'ouvrier et le patron réunis.

Si l'on défalque les chômages forcés, on trouve environ 290 jours de travail pour lesquels un ouvrier versera annuellement 14 ou 28 francs, suivant que sa cotisation sera de cinq ou de dix centimes. En y ajoutant la contribution du patron et la subvention de l'Etat, on obtient, après trente ans, une pension de 300 francs pour l'ouvrier qui aura versé cinq centimes par journée de travail et de 600 francs pour celui qui aura versé dix centimes.

Pourra bénéficier de la loi tout Français âgé de vingt-cinq ans, dont le salaire ne dépassera pas 3,000 francs.

L'ouvrier sera admis désormais à faire des versements antérieurement à l'âge de vingt-cinq ans mais ces versements seront imputés sur les versements pendant cinq ans, sera admis à les reprendre sans être déchu du droit à la pension, mais à la condition que le service de cette pension sera reporté à cinq ans plus tard.

Le projet envisage le cas où l'ouvrier qui s'assure une pension de retraite de 300 à 600 francs voudra, en outre, réserver son capital et s'assurer en cas de décès.

Le réserve du capital exigera naturellement un supplément de versement à la charge de l'ouvrier; mais si celui-ci, au lieu de réserver son capital, veut s'assurer pour le cas de décès de façon à garantir une pension déterminée à ses ayants droit, l'Etat prendra à sa charge le supplément de prime résultant de cette assurance. De sorte que le projet assure à l'ouvrier le double bénéfice de la pension de retraite en cas de survie et de l'assurance pour les ayants droit en cas de décès.

En outre, le projet prévoit le cas où l'ouvrier, après avoir effectué des versements pendant un certain laps de temps, se trouverait dans l'impossibilité de les continuer, par suite soit d'une interruption dans son travail, soit de maladie ou d'infirmités.

Une pension de secours serait versée à l'ouvrier qui se trouverait dans cette situation. Les dépenses nécessitées par ces pensions seraient couvertes par le produit des pénalités en déshérence, par les dons et legs et enfin par une contribution imposée aux patrons, à raison de dix centimes par jour et par ouvrier de nationalité étrangère employé.

Enfin le projet de loi contient des dispositions transitoires concernant les ouvriers déjà en possession de pensions servies par la caisse des retraites de la vieillesse et les ouvriers âgés aujourd'hui, depuis un certain nombre d'années déjà des versements à cette caisse, en vue d'une retraite ultérieure.

Aux premiers, le projet étend le bénéfice du concours de l'Etat par une élévation immédiate de la pension, dans la proportion indiquée plus haut; pour les autres, l'Etat, par des versements annuels, contribuera à élever la pension dans la même proportion, pour le jour où elle sera exigible par l'intéressé.

Une réglementation d'administration publique fixera les détails d'exécution de la loi.

Il paraît probable que les versements quotidiens de l'ouvrier et du patron seront constatés par l'apposition, sur un livret personnel, de timbres spéciaux opérée en représentation de ces versements, et dont le produit de la vente serait perçu par la Caisse des retraites.

Ajoutons qu'il résulte des calculs approximatifs que la loi, dans le plein de son fonctionnement, c'est-à-dire après trente ans d'existence et à supposer que le nombre des ouvriers assurés soit de cinq millions et demi, impoera à l'Etat une charge annuelle d'environ cent millions.

Un hardi voleur.—Un vol d'une hardiesse inouïe a été commis, à Paris, dans le cabinet de M. Lainé, banquier, chargé spécialement par le Comptoir d'Escompte des recouvrements et dont les bureaux se trouvent dans l'immeuble même du Comptoir.

Un monsieur d'une cinquantaine d'années environ, très correctement mis, disant être M. Girard, banquier d'Uzès, demanda à parler à M. Lainé. Le garçon de bureau l'ayant annoncé, le fit entrer dans le cabinet du banquier, qui terminait un travail et le pria de s'asseoir.

Une minute ne s'était pas écoulée que le visiteur balbutia quelques mots, disant qu'il reviendrait ou qu'il enverrait son fils.

M. Lainé n'avait pas regardé très attentivement ce monsieur, occupé qu'il était à compulser des papiers; ce n'est qu'un quart d'heure après qu'il s'aperçut qu'une liasse de 10,000 francs, en billets de la Banque de France, avait disparu. Mais il était trop tard pour courir après le voleur, qui ne pouvait être autre que le dernier visiteur.

Nos pères ont connu des enfants élevés dans du coton, nous en voyons maintenant élevés dans des *couvenes*; bientôt, si nous en croyons le *Soleil*, le son remplacera le maillot.

Voici, en deux mots, l'analyse de ce curieux système: le berceau, doublé à l'intérieur d'une forte toile montant jusqu'à son pourtour, est rempli de son aux deux tiers. On aura détruit au préalable les insectes qu'il peut renfermer, on le faisant sécher sur un four de boulanger ou dans le four d'un fourneau de cuisine.

L'enfant, simplement vêtu d'un chemisette, d'une brassière et, au besoin, d'un petit tricot de laine, est posé sur cette couche molle, de telle façon que sa tête et ses épaules seules portent sur un petit oreiller de crin. Les couvertures se nouent au moyen de cordons à d'autres cordons fixés aux parois du berceau.

Les avantages sont les suivants: liberté absolue des mouvements, chaleur égale et constante avec renouvellement d'air. Les enfants, paraît-il, se trouvent si bien ainsi, qu'ils ne crient que lorsqu'on laisse passer l'heure de la tétée.

Un de nos confrères donne l'explication d'une expression employée dans les *Mémoires de Talleyrand*, expression qui a fait rêver les profanes.

Dans un chapitre de son livre, le prince annonce qu'il lègue un diamant de 50,000 francs à M. de Bacourt.

Ce terme: "un diamant" était usité alors pour qualifier un ou, au présent.

En laissant "un diamant" de 50,000 fr. à M. de Bacourt, le prince de Talleyrand n'entendait pas lui donner une pierre précieuse, mais bien une somme de 50,000 francs.

A la campagne.

Un promeneur voit un petit paysan occupé à cueillir des pommes

—Pourrait-on prendre une ou deux pommes à cet arbre, mon enfant?

—Oh! oui, tant que vous voudrez, monsieur.

(Après avoir bien rempli ses poches et donné une pièce blanche):

—Merci, votre père est le fermier de ce verger!

—Ah! non, pas de celui ci..... de l'autre à côté.....

A propos du cas si étrange de Maria-Josépha, la jeune fille à deux têtes récemment arrivée à Paris :

—Tè! dit un Provençal, il y a beau temps que nous avons vu ça à Marseille. Seulement au lieu de deux nœurs, c'était deux cousines!

L'arbitrage du Tsar.

On se rappelle que la France et la Hollande avaient, d'un commun accord, choisi le Tsar pour arbitre dans une question de délimitation de frontière entre les Guyanes française et hollandaise. On sait peut-être encore que le Tsar n'avait accepté ni très vite ni très volontiers les fonctions d'arbitre qu'on lui offrait. Il ne consentit à juger la cause qui lui était soumise qu'à la condition que son jugement fût sans appel et pût s'étendre, non seulement au point de frontière contesté, mais à la frontière tout entière.

Les conditions impériales furent acceptées par les deux parties en présence et le Tsar vient de rendre son jugement; les limites des deux colonies seront à l'avenir le fleuve Lawa dans tout son cours; la sentence ajoute, il est vrai, que les droits acquis par des Français seront respectés partout où ils se trouvent, mais il n'en est pas moins vrai que les prétentions de la France sont rejetées et que la Hollande obtient tout ce qu'elle n'en demandait.

L'arbitrage est sans appel, il n'y a qu'à s'y soumettre. Mais cette façon de juger n'éclaire-t-elle pas d'un nouveau jour la figure d'Alexandre III? M. de Vogüé a dit un jour qu'il ne pouvait comparer le Tsar qu'à saint-Louis: l'académicien cher aux Toletotsants doit avoir raison; aucune considération n'a prise sur l'âme d'Alexandre III. Il est entier, il est absolu, il fait ce qu'il croit être juste, quelles que puissent être les conséquences de ses actes.

Nous le voyons par ce jugement, nous le voyons dans les incidents soulevés par la question juive. C'est un souverain d'un autre temps—et nous avouons humblement que c'est ce qui nous fait peur. Qui sait ce qui se passera dans cette âme le jour où l'on fera appel à elle, qui sait si ce jour-là les considérations politiques auront prise sur ce souverain qui ne connaît que la puissance qu'il tient de la grâce de Dieu?

L'autre jour, au palais Bourbon, pendant la séance, une jeune et jolie blonde, en toilette fort élégante, se tourne vers son voisin, et, de sa voix la plus douce :

—Ce n'est pas amusant du tout.... A quelle heure va-t-on s'insulter?

Les paradoxes enfantins.

Maman débarbouille le petit Georges à l'eau froide, et le bambin pleure à fendre l'âme.

—Regarde le petit chat, lui dit sa mère, il se nettoie tout seul, sans pleurer.....

—Justement, dit Georges en sanglotant, il ne se lave pas avec de l'eau froide, et il est propre tout de même!

SCHUMERT.—Décédée hier, à 9 heures du matin, à l'âge de 63 ans, MARIE PILLIGER, veuve de François Schumert, native de Lauterfauze, et résidente de la Nouvelle-Orléans depuis 40 ans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu mardi matin, 16 juin 1891, à 10 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, 128 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré vendredi prochain, le 19 juin, à 7 heures du matin, à l'église Notre Dame, rue d'Jackson, entre Magazine et Constance, pour le repos de l'âme de JAMES DONNEYS, décédé le 19 mai 1891. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa veuve et de sa fille.

16 juin—3t

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré mercredi prochain, le 17 juin, à 7 heures du matin, à l'église "L'Immaculée Conception" de Paul, rue Dauphine entre Montégut et Clouet, pour le repos de l'âme de MARIE BARBE LACARDE, épouse de Marc A. Bernard, décédée le 17 juin 1890. Ses parents, amis et connaissances ainsi que ceux de ses fils Joseph et Célestin, et de son gendre Jacob Graf sont respectueusement priés d'y assister.

14 juin—14 16

TO-KALONI TO-KALONI

Ne buvez rien autre chose, mais buvez le par. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE, Sole Agent, 128 rue Royale, coin Toulouse.

6 juil—6 m

VER SOLITAIRE

Cure absolument garantie. Traitement: revient 2 heures sans jeûne ni trouble. Dr DAVID, 57 Esplanade St., entre Royale et Chartres. Consultation gratuite.

Cures sans médecines.

Anémie, Rachitisme, Constipation, Hémorrhoïdes, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies nerveuses, Hernies, Paralysie, Rhumatisme, Difformité, guérie par un nouveau système de Gymnastique médicale et de massage, applicable à tous les âges et dont le Dr David est l'auteur. Vaste pratique consistance des certificats des cures effectuées. Consultation gratuite.)

7 mars—1 an

AVIS.

Ayant vendu mon établissement de confiserie Le Bijou, rue Royale, 85, Monsieur Baptiste Oldenbourg, je le recommande à mes anciens clients et amis. Il a fait son apprentissage chez moi et il y a travaillé pendant 14 ans, et je n'ai eu qu'à me louer de lui. C'est un parfait sayrier qui fera son possible pour faire ses affaires honorablement.

AD. LEMAIRE.

16 juin—PS

TULANE UNIVERSITY,

SEMAINE COMMENÇANT: 1891.

Concours pour la Médaille Gandy Marks pour l'Elocution, Salle Tulane, Lundi, 15 Juin 1891, 8 P. M.

H. Sophie Newcomb Memorial College, Bâtisse du Collège, avenue Washington, Mardi, 16 Juin, 10 A. M.

Ecole Supérieure Tulane, Grand Opera House, Mercredi, 17 Juin, 1 P. M.

Collège Tulane, Grand Opera House, Jeudi 18 Juin, 3 P. M.

Le public est invité.

WM PRESTON JOHNSTON, Président.

14 juin—4f

JOHNELLE,

Le livre amusant sous ce titre, par M. M. Dr Alfred Mercier, paraîtra cette semaine, et commencera à être distribué aux souscripteurs par M. Emile G. De L'Isle; en même temps il sera expédié aux souscripteurs de la campagne.

Les personnes qui, sans avoir souscrit à l'ouvrage, désireraient cependant se le procurer, pourront s'adresser au magasin de Mme Vve Billard, 80 rue de Chartres, ou à la librairie de M. Geo. F. Wharton, 5 rue Carondelet. Prix une piastre.

14 juin—4f

TO-KALONI TO-KALONI

Mme Vve U. Rambaud

Ayant loué l'Arcade House à Biloxi, Mississippi, pour tenir une pension privée, prévient ses amis et le public en général, qu'elle a fait l'ouverture le 17 mai 1891. On y trouvera en tout temps une bonne table et tout le confort désirable.

12 mai—2m

Nouvelle-Orléans, 8 juin 1891.

Les créanciers de J. B. SOLARI sont par le présent avis requis de présenter leurs réclamations aux soussignés 27 et 29 rue Royale, entre 2 heures P. M. à 4 P. M.

A. SOCOLA, JOS. SOLARI, Exécuteurs testamentaires.

9 juin—10t

Avis de renouvellement.—W. G. Gunquest vs. Crescent City Brewing Company, No 11,797, Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.—Les actionnaires de la Crescent City Brewing Company seront payés 30 jours sont sur demande, avec certificats d'action à R. E. Huna, Esq., greffier de la Cour de Circuit des Etats-Unis.

17 mai—1 mois

Société Française du 14 Juillet.

AVIS AU PUBLIC.

La vente des privilèges, Bars, Restaurants, Jeux, etc., pour la Fête Nationale Française du 14 Juillet 1891, sera lieu par le président de M. S. Dreyfus, le 21 juin courant, à 2 heures précises de l'après-midi, aux Fair Grounds.

Le Secrétaire Comptable, S. LEONARD.

Pour les attributions de la vente, s'adresser au quartier général de la société, 86 rue Royale.

7 juin—7 14 21

Une Chevelure

Exubérante ne peut être conservée qu'en entretenant le cuir chevelu propre, frais et libre de toute teigne, ainsi que le corps dans une bonne condition de santé. La grande popularité de la Vigueur des Cheveux d'Ayer est due à ce qu'elle nettoie le cuir chevelu, favorise la pousse des cheveux, empêche leur chute, et leur donne ce doux et soyeux luisant si essentiels dans la beauté parfaite.

Frederick Hardy, de Roxbury, Mass., un monsieur âgé de cinquante ans, perdait ses cheveux rapidement et ce qui restait, tournait au gris. Après avoir fait l'essai de différentes préparations, sans aucun bénéfice, il commença à se servir de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. "Elle arrêta la chute," écrit-il; "et, à ma grande surprise, fit que mes cheveux blancs (sans teindre le cuir chevelu) devinrent de la même nuance brune qu'ils avaient quand j'étais dans ma vingt-cinquième année."

Dix Ans Plus Jeune.

Mme. Mary Montgomery, de Boston, écrit: "Pendant des années, j'étais obligée de porter un bonnet pour cacher une place chauve sur le sommet de ma tête; mais maintenant, j'ai servi joyeusement mon bonnet, car votre Vigueur des Cheveux en a amené une nouvelle pousse. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand je vis d'abord mes cheveux pousser; mais ils y sont, et j'en suis enchantée. *Je parais dix ans plus jeune.*"

Un pareil résultat a eu lieu, en faisant usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, pour Mme. O. O. Prescott, de Charlestown, Mass., Mlle. Bessie H. Bedloe, de Berlington, Vt., Mme. J. J. Burton, de Bangor, Me., et d'autres personnes en grand nombre.

La perte des cheveux, peut-être, est due à l'impureté du sang ou aux désordres de l'estomac et du foie, et dans ce cas, un traitement par la Salsepareille d'Ayer ou bien par les Pilules d'Ayer jointes à la Vigueur, peuvent être nécessaires pour donner la santé et le ton à toutes les fonctions des organes du corps. En même temps, on ne saurait trop dire que nul de ces remèdes ne peut faire beaucoup de bien sans un essai persévérant et une stricte attention à la propreté et à la sobriété.

Ayer's Hair Vigor,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens et les Parfumeurs.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans. No 104 rue du Canal.

TRENTE-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré vendredi prochain, le 19 juin, à 7 heures du matin, à l'église Notre Dame, rue d'Jackson, entre Magazine et Constance, pour le repos de l'âme de JAMES DONNEYS, décédé le 19 mai 1891. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa veuve et de sa fille.

16 juin—3t

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré mercredi prochain, le 17 juin, à 7 heures du matin, à l'église "L'Immaculée Conception" de Paul, rue Dauphine entre Montégut et Clouet, pour le repos de l'âme de MARIE BARBE LACARDE, épouse de Marc A. Bernard, décédée le 17 juin 1890. Ses parents, amis et connaissances ainsi que ceux de ses fils Joseph et Célestin, et de son gendre Jacob Graf sont respectueusement priés d'y assister.

14 juin—14 16

TO-KALONI TO-KALONI

Ayer's Hair Vigor

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens et les Parfumeurs.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans. No 104 rue du Canal.

TRENTE-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1891, yoss.	
Primes reçues pendant l'année précédente:	
Sur risques d'incendie	$127,687 08
Sur risques maritimes	2 616 46
Sur risques de rivières	3,944 07
Total des primes	$134,418 12
Moins.—Primes non acquises	40,000 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1891	$93,522 19
Pertes payées:	
Sur risques de feu	36,215 92
Sur risques maritimes	506 97
Sur risques de rivières	469 52
Taxes et dépenses, moins intérêts	14 435 60
Remboursement et primes rendues	7,722 85
	59,351 06
Profit	$44,021 06
Dividendes payés aux actionnaires pour l'année fiscale	$36,000.

La Compagnie possède ce soir ses actifs suivants:

Propriétés foncières	$230,900 00
Actions de banques de chemins de fer et autres	30,192 56
Billets garantis par hypothèques et nantissements	52,671 71
Billets renouvelables	54,617 24
Prêts en cours de collection	16,522 50
Certificats 6 0/0 de ville	9,434 70
Jugements sur billets hypothécaires	4,225 00
Argent comptant	34 920 31
	$433,514 20

L'exposé et dessus est une copie fidèle, vraie et correcte des livres de la Compagnie.

PAUL BOUDRY, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait sous serment par devant moi, ce 12e jour de juin 1891.

JAS. FAHRY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, Aristide Hopkins, Ken. Fox, A. Shakspeare, Paul Capdevielle, Henry C. Boecker, M. W. Smith, Paul Pecquet, Jos. Jaynes Magill, A. Kaque.

14 juin—1 m

NEW ORLEANS Co-operative Banking Association, 42 & 44 RUE CHARTRES,

Ont commencé les affaires à partir d'aujourd'hui, 1er juin 1891.

P. M. SCHNEIDAU, Président.

F. MULLER, Caissier. 4 juin

Avis spécial.

RED RIVER AND COAST LINE.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1891.

L'attention des actionnaires de la "Red River and Coast Line" est appelée sur la résolution suivante votée par le Conseil de Direction, à sa séance régulière, lundi, 11 mai 1891.—"Résolu qu'un meeting des actionnaires de cette Compagnie soit convoqué au bureau de la dite Compagnie, LUNDI, 15 juin 1891, à midi, pour délibérer sur les articles sept et huit de notre charte, et que cet ordre soit dûment publié".

GEO. C. HAMILTON, Secrétaire.

13 mai—5t (m 30)

Wm. Bogel, Prés. Thos. Pickles, V.-Prés. W. W. Birchfield Sec. RUE DU CANAL, 111. BOGEL DRUG Co., Limited, Chimistes-Pharmaciens, —Importateurs et marchands de— Drogues pures, Médicaments de choix,